

**Mairie de Thonon-les-Bains**  
**Registre des délibérations du Conseil Municipal**  
**Séance du 24 juillet 2023**

mis en ligne le 27/07/2023

**CM20230724-20**

**CULTURE**

**Cadre de récompense des lauréats du festival « L'Art dans la rue – Edition 2023 » ainsi que de l'artiste invitée, commande et délivrance des trophées**

Madame WAINHOUSE, Maire Adjointe en charge des affaires culturelles et des grands évènements, expose :

La Ville de Thonon-les-Bains organise depuis 2020 un festival d'art urbain « L'Art dans la rue » conviant les habitants et un artiste invité à s'exprimer au sujet d'un thème donné par la réalisation d'une toile, gracieusement fournie par la Ville. Ces toiles sont destinées à l'exposition dans les rues du centre-ville, à l'issue de quoi elles font l'objet d'un vote par les habitants et d'une sélection par un jury. Ces deux votes identifieront les lauréats de l'évènement. Les toiles lauréates sont alors exposées au Forum de la Commune avant que leurs propriétaires ne soient récompensés d'un prix.

La Ville de Thonon-les-Bains a donc programmé en 2023 une nouvelle édition et organise actuellement le cadre de la remise des prix. Pour récompenser les 8 toiles sélectionnées par le jury, la toile « prix du public » ainsi que l'artiste invitée de l'édition, Samaneh Atef, 10 trophées seront commandés à l'artiste sculpteur René Gréloz pour un prix total de 500 euros.


La Ville de Thonon-les-Bains souhaite remettre les 10 trophées à l'occasion du finissage de l'exposition, le samedi 16 septembre 2023 à 11 heures. Au regard de la cession, à titre gratuit, de trophées commandés par la Commune, celle-ci doit être approuvée par le Conseil Municipal en tant que récompense d'un concours organisé par la personne publique.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ACQUERIR 10 trophées commissionnés à l'artiste sculpteur René Gréloz pour un prix total de 500 euros ;
- AUTORISER la délivrance de 10 trophées d'une valeur totale de 500 euros aux 9 lauréats du Festival et à l'artiste invitée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les propositions présentées.

Les signatures des Conseillers Municipaux figurent dans le registre, au feuillet de clôture de séance.

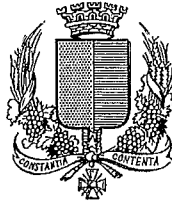
  


Christophe ARMINJON

La secrétaire de séance,

  
Isabelle PLACE-MARCOZ

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Maire de Thonon-les-Bains, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble, par voie postale ou par voie électronique ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)), dans ce délai ou à compter de la réponse de la Commune de Thonon-les-Bains, si un recours gracieux a été préalablement déposé.*



## VILLE DE THONON-LES-BAINS

### Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de THONON-LES-BAINS

-----  
Séance du 24 juillet 2023  
-----

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué régulièrement le trois juillet et le dix-huit juillet deux mille vingt-trois, s'est réuni à l'Espace Tully, dans la Grande Salle, sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Maire de la Ville.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux :

M. Christophe ARMINJON, Mme Katia BACON, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Jean-Pierre FAVRAT, Mme Emily GROPPi, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Marc BRECHOTTE, M. Philippe LAHOTTE, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, M. Michel ELLENA, Mme Deborah VERDIER, M. Patrick TISSUT, Mme Sylvie COVAC, M. Joël ANNE, Mme Catherine PERRIN, M. Serge DELSANTE, M. Mickaël MAQUAIRE, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, Mme Marie-Jo GUIGNARD-DETRUCHE, M. Marc-Antoine GRANDO, M. Franck DALIBARD, M. Jean-Louis ESCOFFIER, Mme Astrid BAUD-ROCHE, M. Quentin DUVOCELLE.

Absents excusés :

M. Jean-Claude TERRIER, M. Jean DORCIER, Mme Véronique VULLIEZ, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Mustapha GOKTEKIN, Mme Laurence BOURGEOIS, M. Mickaël BEAUJARD, Mme Emmanuelle VUATTOUX, M. Richard BAUD, M. Thomas BARNET, M. Arnaud BERAST.

Les membres dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter, en leur nom, par application des dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

NOMS DES MANDANTS	A	NOMS DES MANDATAIRES
M. Jean-Claude TERRIER	à	M Christophe ARMINJON
M. Jean DORCIER	à	Mme Isabelle PLACE-MARCOZ
Mme Véronique VULLIEZ	à	M Gérard BASTIAN
Mme Carine DE LA IGLESIA	à	Mme Sylvie COVAC
M. Mustapha GOKTEKIN	à	M Philippe LAHOTTE
Mme Laurence BOURGEOIS	à	M Jean-Pierre FAVRAT
M. Mickaël BEAUJARD	à	M Serge DELSANTE
Mme Emmanuelle VUATTOUX	à	M. Michel ELLENA
M. Thomas BARNET	à	Mme Sophie PARRA D'ANDERT
M. Arnaud BERAST	à	Mme Astrid BAUD-ROCHE

Le Conseil Municipal a désigné secrétaire de séance Mme Isabelle PLACE-MARCOZ

La liste des délibérations examinée par le Conseil Municipal est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune.